ART. 3 N° 413 (2ème Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

Nº 413 (2ème Rect)

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 3

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+ (majorer les annulations)	(minorer les
Aide économique et financière au développement	0	annulations) 0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	- 4 000
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	0	- 4 000
SOLDE	- 4 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.